

**Site Natura 2000 FR9400590**  
**« Tre Padule de Suartone, Rondinara »**

**Relevé de décisions relatif à la réunion du comité de pilotage**  
**Du lundi 15 octobre 2012, espace Saint Jacques, Bonifacio**

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
ORSUCCI Jean-Charles	Maire de Bonifacio
RECORBET Bernard	Direction Régionale de l'Environnement, du l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL)
VINCENTI Virginie	Direction Régionale de l'Environnement, du l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL)
RODRIGUEZ Christine	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse du Sud (DDTM 2A)
POZZO DI BORGO Marie-Laurore	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
LORENZO Sophie	Conservatoire du Littoral
FAGGIO Gilles	Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN Corse)
MATVEEFF Géraldine	Chambre départementale d'agriculture de Corse du Sud
VERSINI Mickaël	Chambre départementale d'agriculture de Corse du Sud
SORBA Laurent	Office de l'Environnement de la Corse (OEC) Département Ecosystèmes Terrestres
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse (OEC) Département Ecosystèmes Terrestres

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
GIVRE Jean-Michel	Sous-préfecture de Sartène
ERRECADE Laurence	Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée & Corse
PARADIS Guilhan	Botaniste
FERRANDINI Jean	Géologue
BLANC Jean-Louis	Délégué interrégional Alpes-Méditerranée-Corse - ONCFS

Ordre du jour :

- Présentation des objectifs du dispositif Natura 2000
- Présentation du site FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »
- Calendrier de travail
- Questions diverses

*Historique du site :*

- ✓ 17 mars 2008 : Arrêté ministériel portant création de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- ✓ 24 octobre 2008 : Arrêté préfectoral portant création et composition du Comité de Pilotage Local du site

Après le mot de bienvenue de monsieur le maire de Bonifacio, s'en suit un tour de table de présentation des participants.

Monsieur Bernard RECORBET, représentant l'Etat, porte à la connaissance des membres du comité de pilotage (COPIL) les décisions actées lors de la réunion préalable qui s'est tenue ce jour en présence des membres élus. Poursuivant, il annonce que la présidence du COPIL est prise en charge par Monsieur Jean-Charles ORSUCCI, la commune de Bonifacio étant la structure porteuse en charge de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), celui-ci sera, a priori, réalisé en régie.

L'ordre du jour de la réunion est présenté. Il est rappelé que le comité de pilotage local est l'instance chargée de conduire les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision des documents d'objectifs (DOCOB).

➤ **Rappel des objectifs du dispositif**

M. Sébastien LECCIA rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, résultant de l'application des directives « Habitats » et « oiseaux » : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités régionales et locales. Poursuivant, le représentant de l'OEC résume la procédure Natura 2000, puis explique qu'un DOCOB doit être considéré comme un outil de gouvernance à part entière. Chaque site devant disposer d'un DOCOB présentant des éléments diagnostics détaillés (écologiques, socio-économiques) et déclinant les mesures conservatoires à prévoir sur la zone concernée.

➤ **Présentation du site FR9400590 « Tre Padule de Suartone, Rondinara »**

M. Laurent SORBA procède à la présentation du site, apportant bon nombre d'éléments nécessaires à la connaissance de la zone.

*Réunion du comité de pilotage du lundi 15 octobre 2012 – Bonifacio*

D'une superficie de 257 hectares, le site de « Tre Padule de Suartone, Rondinara » est composé de 2 entités distinctes : la partie littorale englobe l'étang de Prisarella, la plage de Rondinara et les collines de la Punta de Prisarella et de la Punta de Rondinara ; la partie située à l'intérieur des terres culmine à 159 m et comprend, en plus des mares temporaires et de leurs bassins versants, deux ruisseaux temporaires.

Il a été proposé comme Zone Spéciale de Conservation en raison de la présence de 14 habitats naturels d'intérêt communautaire (végétation annuelle des laissés de mer, dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae*, falaises avec végétation des côtes méditerranéennes, matorrals arborescents à *Juniperus*, ...) parmi lesquels 3 d'intérêt communautaire prioritaires (les mares temporaires méditerranéennes, les lagunes côtières et les dunes littorales à *Juniperus spp*).

On note également la présence de 4 espèces animales d'intérêt communautaire (discoglosse sarde, tortue d'Hermann, phyllodactyle d'Europe, porte queue de Corse) et d'un grand nombre d'espèces protégées :

- 23 espèces végétales protégées au niveau national (*Pilularia minuta*, *Littorella uniflora*, *Isoetes velata*, *Ambrosina bassii*, *Tamarix africana*, *Euphorbia peplis*, *Ampelodesmos mauritanicus*, ...) et 3 au niveau régional (*Gennaria diphylla*, *Romulea revelierei*, *Antinoria insularis*)
- 4 amphibiens protégés au niveau national (rainette sarde, discoglosse sarde, crapaud vert et grenouille de Berger)

Mme. Marie Laure POZZO DI BORGIO précise que la tortue d'Hermann n'est présente qu'en très faible densité (3 observations en 8 ans) et qu'il faut rajouter l'Aphanius de Corse à la liste des espèces d'intérêt communautaire suite à l'observation réalisée en 2007 dans la l'étang de Prisarella.

M. Bernard RECORBET indique qu'*Euphorbia peplis* fait l'objet d'un plan national d'action.

Le statut foncier, les protections réglementaires et inventaires (Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone, site Ramsar, Znieff de type « mares des Tre Padule » et « Etang de Prisarella et plage de Rondinara ») sont ensuite abordés.

M. Laurent SORBA poursuit son intervention en listant les différentes activités et usages présents sur le site :

- Activités touristiques (paillote, location de pédalos)
- Activité pastorale (bovins)
- Chasse

Il précise que la réserve naturelle est peu fréquentée à l'inverse de la partie littorale qui subit une importante fréquentation estivale.

Un point sur la chasse est ensuite fait. La chasse à la grive concerné surtout la partie littorale ; la chasse au sanglier et au perdreau est quant à elle pratiquée sur la réserve naturelle.

Mme. Marie Laure POZZO DI BORGIO souhaite qu'une action sur la chasse soit prévue dans le document d'objectifs.

Concernant l'activité pastorale, Mme Géraldine MATVEEFF souligne qu'il n'y a aucune surface agricole déclarée sur le site.

Des bovins sont présents sur le site mais n'ont pas été identifiés à ce jour.

La cartographie des habitats, préalable à l'obtention de crédits FEADER pour la rédaction du document d'objectifs, n'a pour l'instant pas été réalisée.

M. Bernard RECORBET considère que ce n'est pas bloquant pour le lancement du DOCOB compte tenu de l'existence de nombreuses études phytosociologiques. Il précise que la DREAL participera au financement de cette cartographie et qu'une consultation sera lancée très prochainement.

M. Laurent SORBA expose ensuite les actions mises en œuvre sur la zone :

- Sur la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone :

- Rédaction du plan de gestion
- Acquisition par le Conservatoire du Littoral
- Suivis scientifiques (hydrologie, physicochimie, flore)
- Aménagements (ganivelles, barrière) et surveillance
- Information et sensibilisation du grand public, des propriétaires, des usagers et des scolaires
- Inventaires (flore et végétation, amphibiens, invertébrés aquatiques)

- Sur Rondinara :

- Etudes phytosociologiques et cartographiques de la végétation des zones humides (marais de Rondinara et étang de Prisarella), du littoral sableux et des pourtours rocheux
- Aménagement d'un sentier sur les terrains du conservatoire du littoral

➤ Calendrier

Achevant son intervention, M. Laurent SORBA, présente le calendrier prévisionnel :

- Rédiger le document d'objectifs dans un délai de 2 ans
- Réaliser la cartographie des habitats naturels
- Constituer un dossier de demande d'aide relatif à la rédaction du document d'objectifs (mesure 323B du PDRC)

La prochaine réunion du comité de pilotage pourra se tenir au deuxième semestre 2013 et sera l'occasion de présenter les premiers éléments de diagnostic et de valider les grands enjeux de conservation. A l'issue de ce comité, des groupes de travail thématiques seront mis en place.

M. Bernard RECORBET, considérant que les données existantes sont suffisamment complètes, propose d'organiser le prochain COPIL en Juin 2013.

➤ Questions diverses

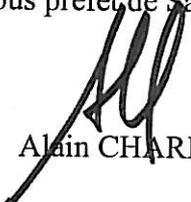
La question de l'amélioration de l'état des connaissances est abordée. Un inventaire ornithologique ciblé sur les oiseaux nicheurs est à prévoir dans le cahier des charges de rédaction du DOCOB.

Mme. Marie Laure POZZO DI BORGIO propose d'intégrer cet aspect dans le plan de gestion de la réserve naturelle plutôt que dans le document d'objectifs pour ne pas pénaliser le maître d'ouvrage.

Le prochain comité consultatif de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone doit se réunir d'ici la fin de l'année. Il a été acté d'intégrer Natura 2000 à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

Le sous préfet de Sartène



Alain CHARRIER